

**Corps étrangers dans la vessie.**

L'introduction de corps étrangers dans la vessie est un accident heureusement assez rare. En voici un cas qui mérite d'être publié.

Il y a quelques mois, un jeune homme du nom de M..., âgé de 19 ans, se présente chez moi et me raconte l'histoire suivante :

" Il y a un an, je contractai une gonorrhée qui, par défaut de traitement et de soins, passa à l'état chronique. Craignant des suites fâcheuses, je me décidai enfin à consulter un médecin. Ce médecin m'introduisit une sonde métallique deux fois par semaine, durant un mois. Me sentant un peu mieux, je me dis que je pouvais moi-même continuer le traitement ; mais l'inconvénient était que je n'avais pas de sonde métallique. Je m'ingéniai d'en fabriquer une

Je pris un morceau de grosse cire, je lui donnai la forme voulue et je me l'introduisis dans l'urèthre.

Je pus n'en retirer qu'une partie, l'autre est restée dans la vessie.

J'éprouve depuis des envies fréquentes d'uriner et des douleurs cuisantes après chaque miction.

Je passai la sonde et fis l'exploration de la vessie. Je ne découvris rien d'abord. Je demandai au malade quand avait eu lieu l'accident. "Il y a sept mois," me répondit-il. Je fis l'examen de nouveau, me disant que ce corps étranger, après un séjour de sept mois dans la vessie, avait dû être le point de départ, le noyau d'un calcul. Je le sentis enfin.

Quelques jours après, je pratiquai la lithotomie. Le calcul n'était pas très volumineux. Je le retirai sans peine, mais j'eus quelque difficulté à saisir et à enlever les morceaux de cire qui n'avaient pas été englobés par la concrétion calcaire et qui étaient devenus de forme lamellaire par suite de la pression exercée par les contractions de la vessie.

La convalescence se fait sans accident.

Douze jours après l'opération, l'urine reprenait son cours naturel.

L'opéré est maintenant très bien portant, *guéri* à jamais de tout goût pour les ouvrages en cire.

L. P. DE GRANDPRÉ,

M. D. C. M.

28 Harrison,

Fall River, Mass.